



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 14 août 2012 à 19 h 30, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Colombe Lemieux
Lucie Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Normand Côté
Gilles Lachance
Daniel Forgues

Était également présent à la séance :

Directeur adjoint, trésorier et greffier suppléant Jean Bernier

1.
MOMENT DE RÉFLEXION

2.
PRÉSENCES – CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur Jean Bernier, directeur adjoint, trésorier, greffier suppléant constate le quorum de la séance.

3.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le directeur adjoint, trésorier, greffier suppléant, le maire déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

12-08-138

4.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



12-08-139

5.
DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu, avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2012;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Colombe Lemieux
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 juillet 2012, tel que lu et rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6.
REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Les membres du Conseil énumèrent leurs représentations politiques depuis la dernière séance régulière.

7.
PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR ET SUR LES REPRÉSENTATIONS POLITIQUES DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

8.
CORRESPONDANCE ET AFFAIRES DIVERSES

8.1
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OU DE COMMANDITES

12-08-140

8.1.1
DEMANDE DE COMMANDITES – 16^E TOURNOI DE GOLF DE L'AMITIÉ

CONSIDÉRANT l'invitation reçue du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la Ville de Chapais est le co-président d'honneur de cette 16^e édition;

CONSIDÉRANT la mission poursuivie par le Centre d'amitié Eenou de Chibougamau, à savoir : faciliter l'intégration des autochtones au milieu de vie urbaine, promouvoir un milieu interculturel qui met en valeur la culture et les traditions des Autochtones et agir comme pont avec les non-autochtones, faciliter et soutenir la participation autochtone dans la société urbaine, et offrir un cadre confortable et accueillant qui répond aux divers besoins de la population autochtone;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de supporter cette organisation;



Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'envoyer un quatuor à titre de représentants de la Ville de Chapais au 16^e tournoi de golf de l'amitié du Centre d'amitié Eenou de Chibougamau le 17 août prochain;

QU'une commandite au montant de 500\$ soit effectuée à titre d'inscription.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-141

8.1.2

**DEMANDE DE FINANCEMENT AU MINISTÈRE DU TRANSPORT –
PROJET TRANSPORT COLLECTIF**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais participe financièrement pour un montant de 22 000\$ au projet de transport collectif Chapais Ligne Verte ;

CONSIDÉRANT QUE les anticipations de revenus pour la première année de service sont évaluées à 5 200\$;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de 54 000\$ a été faite au Ministère du Transport, soit le double de la participation financière de la Ville de Chapais;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Chapais approuve la participation financière de 22 000\$ au projet de transport collectif, Chapais Ligne Verte;

QUE le Ministère du Transport double cette mise, pour un montant de 54 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-142

8.1.3

**DEMANDE DE SUBVENTION À L'ENTENTE SPÉCIFIQUE POUR
LES AÎNÉS DU NORD-DU-QUÉBEC (CREBJ) POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire améliorer le milieu de vie des aînés sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire aménager un parc intergénérationnel dans lequel les infrastructures sont adaptées aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc intergénérationnel cadre avec les critères d'admissibilité de la subvention de l'entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais dépose une demande de subvention auprès de la Conférence régionale des Élus de la Baie-James (CRÉBJ) dans le cadre de l'Entente spécifique pour les aînés du Nord-du-Québec;

QUE le Conseil municipal autorise Mariève Bernier, agente de développement rural, à entamer les démarches afin d'obtenir la dite subvention;

QUE le Conseil municipal autorise Yves Blackburn, directeur général, à signer le protocole d'entente à intervenir entre la CREBJ et la municipalité pour le versement de la subvention et tout autre document relatif au projet financé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-143

8.1.4

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DU PACTE RURAL AUX CHEVALIERS DE COLOMB POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA SALLE DES CHEVALIERS DE COLOMB

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural pour le projet de réfection de la salle des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière est admissible et que le projet répond à tous les critères;

CONSIDÉRANT QUE le comité aviseur du Pacte rural des secteurs Chapais-Chibougamau recommande d'accorder une aide financière de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les crédits de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural de Chapais sont disponibles;

il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais, via le fond de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural, accorde une aide financière de 5 000\$ \$ aux Chevaliers de Colomb pour réaliser le projet de réfection de la salle des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-144

8.1.5

DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE GOLF CENTRAIDE

CONSIDÉRANT QUE Centraide offre un support aux organismes sur le territoire de Chapais et de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est de recueillir des sommes dédiées aux gens en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de supporter cette initiative;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux
ET RÉSOLU



DE mandater monsieur Daniel Forgues à titre de représentant de la Ville de Chapais au Tournoi de golf de Centraide le 30 août prochain à Chibougamau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.
AFFAIRES NOUVELLES

9.1
ADMINISTRATION

12-08-145

9.1.1
APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR JUILLET 2012

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juillet 2012 s'élevant à 403 901.51\$ et la liste des comptes à payer concernant la même période et s'élevant à 110 570.91\$ soit et est acceptée telles que déposée;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-146

9.1.2
APPEL D'OFFRES DE L'U.M.Q. AFIN DE RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DANS LE CADRE D'UN REGROUPEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire se joindre à ce regroupement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par monsieur le conseiller Daniel Forgues
ET RÉSOLU



QUE la Ville de Chapais confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

QUE la Ville de Chapais s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

QUE la Ville de Chapais s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Chapais s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-147

9.1.3

OCTROI D'UN CONTRAT À MORIN ÉNERTECH POUR L'ANALYSE DES OPPORTUNITÉS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT QUE les économies récurrentes potentielles en consommation d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Morin Éneritech d'un montant de 4 100 \$;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais octroi un contrat de 4 100 \$ à la firme Morin Éneritech pour l'analyse des opportunités d'économie d'énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-148

9.1.4

AUTORISATION D'UN MANDATAIRE POUR LA GESTION DES TITRES MINIERS AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur les mines M-13.1 article 155 et de son article 62, la Ville de Chapais est tenue de faire des déclarations trimestrielles d'utilisation des substances minérales de surface pour les baux auxquels elle s'est engagée, soit : BNE-31818, BNE-31819, BNE-31820, et BNE-31821;

CONSIDÉRANT QU'un mandataire doit être nommé pour effectuer les déclarations trimestriellement et payer les redevances dues;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier peut, avec l'aide du directeur des travaux publics, effectuer ces déclarations et paiements trimestriellement;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

QUE Jean Bernier, trésorier, soit autorisé à agir pour et au nom de la Ville de Chapais dans la gestion de ses titres miniers au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



12-08-149

9.1.5

REPRÉSENTATION JAMÉSIEENNE AU SEIN DU NOUVEAU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec et les Cris d'Eeyou Istchee ont conclu, le 24 juillet 2012, une entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit que la Municipalité de Baie-James sera remplacée par le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James et que les Cris et les Jamésiens disposeront d'une représentation paritaire au sein de ce Gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE les Cris et les Jamésiens se sont entendus pour disposer chacun de 11 sièges et de 22 voix;

CONSIDÉRANT QUE les Jamésiens ont fait consensus sur la formule qu'ils souhaitent pour la répartition de leurs sièges et de leurs voix, mais que cette formule n'a pas été inscrite dans l'entente;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 84 de l'Entente, il reviendra au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de nommer les représentants jamésiens au Conseil du Gouvernement régional et de déterminer les voix dont ils disposeront;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de donner suite à la proposition des Jamésiens lorsqu'il procédera à l'exercice des responsabilités qui lui sont dévolues par l'article 84 de l'Entente signée le 24 juillet 2012, à savoir que la représentation jamésienne au sein du Gouvernement régional sera composée de 11 personnes, soit :

- Les maires de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et Matagami;
- Les présidents des comités locaux de Radisson, Villebois et Valcanton ;
- Trois (3) conseillers de la Ville de Chibougamau et un (1) conseiller de la Ville de Lebel-sur Quévillon;

Et que les 22 voix dont disposent ces représentants soient réparties de la façon suivante :

		Voix
Chibougamau	(1 x 3) + (3 x 2)	9
Lebel-sur-Quévillon	2 x 2	4
Chapais	1 x 3	3
Matagami	1 x 3	3
Valcanton	1	1
Villebois	1	1
Radisson	1	1
Total		22

Un vote est demandé par monsieur le conseiller Normand Côté.



Les conseillers pour : monsieur Daniel Forgues, madame Colomb Lemieux, madame Denise Larouche.

Les conseillers contre : monsieur Normand Côté, madame Lucie Tremblay.

Madame Lucie Tremblay et monsieur Normand Côté inscrivent leur dissidence.

12-08-150

9.1.6

ENCHÉRISSEUR – VENTE D'UN IMMEUBLE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'article 536 de la *Loi des cités et villes* stipule qu'une municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles lorsque ces derniers sont mis en vente pour non-paiement des taxes municipales ou scolaires;

EN CONSÉQUENCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par madame la conseillère Colombe Lemieux

QUE la Ville de Chapais mandate le directeur général, M. Yves Blackburn, ou le directeur général adjoint, M. Jean Bernier, ou le directeur du développement économique, M. Laurent Levasseur, pour enchérir et acquérir, le cas échéant, l'immeuble qui fera l'objet d'une vente en date du 20 août 2012 pour non-paiement des taxes municipales à savoir l'immeuble situé au 113, boulevard Springer (lot 1-131).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-151

9.1.7

MANDAT À GENIVAR – INGÉNIERIE DE CONCEPT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire implanter un Écocentre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire construire un Écocentre afin de faciliter le recyclage des matières résiduelles, telles le bois, le fer et autres matériaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Genivar, datée du 7 mai 2012 et proposant des honoraires de 4286 \$ plus les taxes applicables;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais mandate Genivar, pour effectuer l'ingénierie de concept d'un Écocentre à Chapais;

QUE la Ville de Chapais accepte l'offre de service de Genivar, datée du 7 mai 2012 et autorise le directeur général adjoint à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



9.2 **TRAVAUX PUBLICS**

9.2.1 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service des travaux publics.

9.3 **URBANISME**

9.3.1 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE L'URBANISME**

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service de l'urbanisme.

12-08-152

9.3.2 **DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN QUE L'USAGE CA SOIT AUTORISÉ DANS LA ZONE 09-H**

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage présenté par monsieur Martin Leclerc afin que l'usage Ca (classe commerce et service associés à l'usage habitation) soit autorisé dans la zone 09-H (secteur du Rond point) où est située sa résidence;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Leclerc désire y exploiter un commerce qui offrirait à la population chapaisienne des services dans le domaine des techniques du maquillage permanent et des soins esthétiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande lors de sa réunion du 9 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a discuté de cette demande lors de son plénier du 13 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais veut revitaliser le boulevard Springer en consolidant, en autres, ses commerces sur l'artère principale de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

DE refuser la demande de monsieur Martin Leclerc afin de modifier le règlement de zonage permettant d'autoriser l'usage Ca dans la zone 09-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-153

9.3.3 **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 11-11-240**

CONSIDÉRANT la résolution 11-11-240 imposant un moratoire sur toute vente de terrain ne prévoyant pas la construction résidentielle adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 8 novembre 2011;

CONSIDÉRANT le nombre relativement élevé de demandes reçues pour l'achat de terrains résidentiels à d'autres usages dans le secteur des parcs de maisons mobiles;



CONSIDÉRANT QU'il est opportun de donner une réponse rapide aux demandes des citoyens;

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Lucie Tremblay
APPUYÉ par monsieur le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

D'abroger la résolution 11-11-240 portant sur le moratoire sur la vente de terrains résidentiels à d'autres usages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-154

9.3.4

AUTORISATION DE VENDRE UN TERRAIN À MONSIEUR BERNARD NOLET, LOT 8-256-P

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Nolet désire faire l'acquisition d'un terrain (lot 8-256-P) situé entre sa propriété située au 233 10^e avenue Ouest (secteur des maisons mobiles) et le 229 10^e avenue Ouest;

CONSIDÉRANT QUE ce lot à une forme irrégulière, qu'il est situé en coin et qu'il n'offre que 12,5 m de façade rendant ainsi difficile la vente de ce lot pour l'installation d'une maison mobile;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur cette demande lors de sa réunion du 9 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a discuté de cette demande lors de son plénier du 13 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à monsieur Bernard Nolet un terrain de maison mobile portant le numéro civique 231 10^e avenue Ouest tel qu'illustré au plan cadastral de la Ville de Chapais et le numéro de lot 8-256-P.

QUE le prix de vente du terrain est établi à 3,80\$ le mètre carré;

QUE les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;

QUE la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général, monsieur Yves Blackburn, ou le directeur général adjoint, monsieur Jean Bernier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-155

9.3.5

AUTORISATION DE VENDRE UN TERRAIN À MADAME KIM LAMBERT ET MONSIEUR ANDRÉ GAUTHIER, LOT 8-250-P

CONSIDÉRANT QUE madame Kim Lambert et monsieur André Gauthier désire faire l'acquisition d'un terrain (lot 8-250-P) situé entre sa propriété située au 122 8^e avenue (secteur des maisons mobiles) et le 126 8^e avenue;



CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 9 août 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a discuté de cette demande lors de son plénier du 13 août dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais peut, par résolution, décider de vendre des terrains de maison mobile;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Normand Côté
APPUYÉ par madame la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais vende à madame Kim Lambert et monsieur André Gauthier un terrain de maison mobile portant le numéro civique 124 8^e avenue tel qu'illustré au plan cadastral de la Ville de Chapais et le numéro de lot 8-250-P.

QUE le prix de vente du terrain est établi à 3,80\$ le mètre carré;

QUE les frais d'arpentage et de notaire sont aux frais de l'acheteur;

QUE la vente est faite au comptant;

QUE le directeur général, monsieur Yves Blackburn, ou le directeur général adjoint, monsieur Jean Bernier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Chapais tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-08-156

9.3.6

OCTROI D'UN MANDAT À GENIVAR – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE, PHASE I – 21, 2^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de l'immeuble situé au 21, 2^e avenue et qu'elle désire le vendre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'évaluation environnementale de cet emplacement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Genivar datée du 13 août 2012 et proposant des honoraires de 2 500\$, plus taxes, pour réaliser une évaluation environnementale, phase I;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur le conseiller Normand Côté
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de service de Genivar datée du 13 août 2012 et d'autoriser le directeur général adjoint, M. Jean Bernier, à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4

SERVICE DES LOISIRS

9.4.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service des loisirs.



9.5 **SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

9.5.1 **DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

Le Conseil accepte le rapport d'activités du service de prévention des incendies.

10. **VARIA**

10.1 **QUESTIONS OU COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES**

10.2 **QUESTIONS DU PUBLIC**

8.1.3 Un citoyen demande si une modification des chaînes de trottoirs va être faite pour les personnes à mobilité réduite. Le maire mentionne que certaines chaînes de trottoir seront remises à neuf au moment de l'implantation des air de repos.

8.1.4 Un citoyen demande quand les bandes de l'aréna seront mises aux normes. Le maire lui répond lors d'un prochain projet.

Un citoyen demande pourquoi la plage n'est pas entretenue par la Ville. Le maire lui mentionne que la section en pointe à l'entrée de la plage appartient à la MBJ qui est responsable de son entretien. Par ailleurs, le directeur des travaux publics de la Ville et le maire sont conscients des lacunes dans l'entretien de la plage municipale depuis quelques années; ils doivent cependant composer avec des contraintes et des choix budgétaires qui ont des toujours des conséquences.

12-08-157

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par madame la conseillère Colomb Lemieux
APPUYÉ par madame la conseillère Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

QUE cette séance ordinaire soit levée et terminée.
Il est 20 h 36

Steve Gamache
Maire

Jean Bernier
Directeur adjoint, trésorier,
greffier suppléant